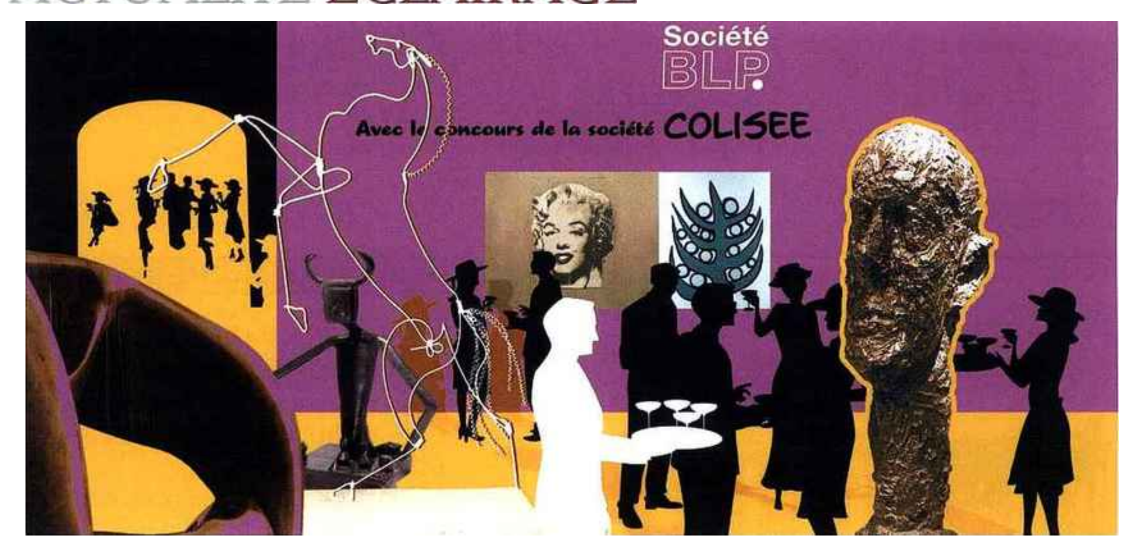
ACTUALITÉ ÉCLAIRAGE



PROFESSIONS DU DROIT ET MÉCÉNAT CULTUREL : MODE D'EMPLOI

Avantages en termes de fiscalité, de visibilité, de cohésion, et même de réseau : indéniablement, au regard des avocats et des notaires, le mécénat culturel a tout bon. À chacun d'en comprendre les rouages et de trouver le projet qui lui correspond.

Avec la crise et la recherche perpétuelle de financements alternatifs, le mécénat apparaît aujourd'hui comme un outil idéal pour de nombreux organismes. Au point d'apparaître presque comme un phénomène de mode. Concrètement, de quoi s'agit-il ? Selon l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière, le mécénat se traduit par « *le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général* ». Une activité non lucrative pouvant ainsi recevoir le versement d'un don en numéraire, en nature (mise à disposition de locaux,...) ou encore en compétence (prêt de "main d'œuvre"). Le mécénat se distinguant du sponsoring, tous les acteurs culturels ne peuvent en revanche être éligibles aux dons ; il doit impérativement s'agir de projets portés par l'État et les collectivités locales, d'organismes associatifs ou ayant pour activité la présentation au public d'œuvres du spectacle vivant ou bien l'organisation d'expositions d'art contemporain, de fondations d'utilité publique, de fonds de dotation, de musées reconnus Musées de France ou encore de certains établissements de recherche ou d'enseignement.

Fiscalité et image

Depuis la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, le phénomène a pris une ampleur significative dans l'hexagone. Il comprend en effet des mesures fiscales pour le moins attractives qui, outre des personnes physiques, a séduit bon nombre d'entreprises. Parmi elles, des cabinets d'avocats et des études notariales, qu'il n'est désormais plus rare de voir se transformer en acteurs de la vie culturelle locale... Pour les entreprises, la loi prévoit notamment une réduction d'impôt égale à 60 % du montant de son versement (limité à 0,5 % du chiffre d'affaires), qu'il s'agisse d'une somme d'argent ou d'un autre type de don – transmission temporaire d'usufruit de certains biens ou encore d'une œuvre d'art à un musée. Sans compter la présence du logo ou du nom de l'entreprise donatrice dans les diverses opérations de communication du bénéficiaire, et l'offre d'entrées gratuites s'il s'agit d'un événement.
Sur la base de ces avantages, le mécénat est promu un peu partout en France et présenté unanimement comme un partenariat gagnant-gagnant entre l'entreprise et le bénéficiaire. Mais d'autres contreparties existent, plus durables et constructives. En termes d'image, notamment, le mécénat permet à l'entreprise d'afficher ses valeurs et de prouver qu'elle est socialement responsable. « *Pour un cabinet d'avocats, par exemple, c'est une façon de montrer aux clients qu'une partie de leurs honoraires est consacrée à la vie publique* », explique Jean Buchser, directeur associé et responsable du pôle « *Associations & Organismes sans but lucratif* » du cabinet Fidal – actuellement au stade de la réflexion. L'associé constate en outre que le mécénat culturel est le plus pratiqué par les cabinets d'avocats. « *Notre profession aime associer la culture et le droit, faire le lien entre la préservation d'un patrimoine français et un contenu professionnel et intellectuel* », souligne-t-il.

Un style pour chaque profil

Bien sûr, pour que les projets de mécénat culturel soient cohérents avec l'image que souhaite refléter le cabinet, il convient de bien les choisir... Pour le géant français Gide par exemple, devenu mécène du musée du Louvre en 2011, quoi de mieux que le fleuron des musées tricolores ? À l'inverse, les associés parisiens du britannique Linklaters ont choisi de miser sur la modernité depuis 2012 et le soutien à la rétrospective Helmut Newton au Grand Palais. En 2013, le cabinet s'est associé à l'exposition Keith Haring au Musée d'Art Moderne, et dernièrement à l'exposition Niki de Saint Phalle au Grand Palais. Depuis 2010, le bureau de Paris a en outre constitué une collection de photographies contemporaines d'artistes plasticiens exposées dans les locaux. « *À travers le mécénat culturel, nous souhaitions promouvoir les valeurs intrinsèques à notre cabinet comme la diversité, le dynamisme et la modernité* », commente Anne Wachsmann, associée en concurrence en charge de la politique de mécénat culturel du bureau de Paris. « *Nous avons décidé de nous positionner sur deux axes : l'art contemporain et la photographie, qui correspondent aux goûts de la jeune génération – la moyenne d'âge au sein de notre cabinet est de 33 ans. Régulièrement, nous allons donc à la rencontre de différentes institutions parisiennes pour voir si quelque chose dans leur programme correspond à nos attentes* », ajoute l'associée, glissant qu'un « *budget substantiel* » est consacré chaque année aux opérations de mécénat culturel. Pour le cabinet français Granrut, il est de l'ordre de 15 000 euros par an. La structure soutient actuellement le projet de réhabilitation de l'œuvre de Gustave Courbet, L'Atelier du peintre, entrepris par le musée d'Orsay, ainsi que la candidature de la France à l'Exposition Universelle 2025. Elle fut également le mécène principal de l'exposition « Échos » au musée Nissim de Camondo (Paris). « *Nous aimions le principe de cette exposition, qui était d'allier l'art contemporain avec le côté classique du musée. C'était à l'image de notre cabinet : très ancré dans la tradition tout en étant moderne* », affirme le bâtonnier Jean Castelain, associé du cabinet en contentieux et procédures arbitrales. Pour sa traditionnelle carte de vœux, le cabinet Granrut a d'ailleurs utilisé cette année l'image de la restauration de l'œuvre de Courbet. « *Les clients nous ont dit que l'idée était à la fois intelligente et élégante. C'est rare d'avoir de tels retours* », confie Jean Castelain.


© Studio Harcourt Paris Executive Portrait

Sébastien Robineau, avocat associé chez Homère



Ludovic Duret, notaire



Yves Touzet, notaire



Anne Wachsmann, avocate associée chez Linklaters

Des liens renforcés

Chez Homère, cabinet français dédié aux opérations de M&A et de restructuration fondé en 2013 par Sébastien Robineau, la lumière est mise sur de jeunes artistes d'art contemporain dont les œuvres correspondent à l'esprit du cabinet. Tous les trois mois, ils peuvent ainsi exposer leurs toiles sur les murs de la structure, ancienne usine à l'architecture Eiffel bénéficiant de grandes hauteurs sous plafond. La motivation principale de l'associé fondateur ? Rendre à la jeune génération ce qui lui a été donné à ses propres débuts... « *Le cabinet souhaite donner une chance aux autres. Nous leur faisons profiter de notre visibilité car lors de chaque accrochage, nous organisons un vernissage auquel nous convions tous nos clients dont la plupart sont de fins connaisseurs d'art contemporain, voire des collectionneurs. Des échanges se créent ainsi entre eux et l'artiste* », raconte Sébastien Robineau. Amusé, l'associé se souvient du premier vernissage organisé chez Homère en octobre dernier, consacré à une quinzaine d'artistes de street art. « *Il faisait beau et à 23h, tout le monde était encore sur la terrasse du cabinet, coupe de champagne à la main, en train d'échanger librement sur l'art. C'était très convivial* ». Car en organisant des événements clients autour de leur mécénat culturel, les avocats parviennent en effet à nouer une relation plus apaisée et privilégiée avec ceux qui, d'ordinaire, frappent à leur porte la tête remplie de questions et d'angoisses... et grappillent même parfois un ou deux nouveaux clients venus pour l'occasion ! En interne aussi, organiser ce type d'opérations permet de renforcer les liens et de créer une véritable cohésion sociale. « *Le mécénat culturel a un effet fédérateur au sein du cabinet, car cela permet de porter ensemble un projet commun différent des dossiers que nous traitons habituellement* », assure ainsi Anne Wachsmann. « *C'est assez précieux dans un milieu aussi individualiste que le nôtre. Par ailleurs, ce qui est amusant lors de ces soirées clients organisées autour d'une exposition, c'est que tout le monde se transforme pour un soir en critique d'art !* ». Même constat du côté du cabinet Clifford Chance, principal partenaire d'un événement culturel incontournable de la place parisienne : la FIAC. Au-


Pays : France
Périodicité : Mensuel

Date : SEPT 15
Page de l'article : p.6-8
Journaliste : Chloé Enkaoua

tant dire que les clients privilégiés invités tous les ans à un cocktail dînatoire pour l'avant-première de la manifestation attendent à chaque fois leur invitation avec impatience... L'an dernier, ils n'étaient pas moins de 500 sur place. « *Dans une profession comme la nôtre, il est nécessaire de se différencier. Ce partenariat noué avec la FIAC nous apporte prestige et exclusivité* », se félicite Emmanuel Durand, associé du cabinet, avant de préciser que le budget du bureau de Paris alloué au mécénat culturel dépasse chaque année les... 100 000 euros.

Une communication décalée

Un peu moins prestigieux mais tout aussi enrichissant, le mécénat réalisé par l'office notarial melunais Laroche Truffet Duret, membre du groupe Monassier, avec le théâtre de la Scène nationale de Sénart. « *L'équivalent du théâtre du Châtelet parisien, mais en province* », décrit le notaire Ludovic Duret. Pour lui, bien au-delà de la fiscalité intéressante, le mécénat culturel est un moyen de communiquer autrement pour une profession très réglementée qui n'a que trop peu l'opportunité de le faire... et de dépoussiérer son image auprès du grand public. « *À la Scène nationale, ils étaient assez surpris d'avoir des notaires comme premiers mécènes ! Avoir le nom de notre office et le logo du groupe Monassier sur les dépliants avec lesquels les spectateurs repartent représente incontestablement un moyen de communication. Mais bien au-delà de cet aspect, nous avons eu un véritable coup de cœur pour cet organisme culturel. Et partager un verre avec nos clients et les artistes après les représentations, ça n'a pas de prix !* ». La loi de 2003 a en effet également ouvert les portes de la philanthropie aux notaires de France, au travers notamment d'un premier protocole national signé en octobre 2005 par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Conseil supérieur du notariat (CSN). Le but ? Permettre le développement des démarches de mécénat par les notaires de tout l'hexagone grâce, notamment, à la nomination d'un correspondant local dans chaque chambre des notaires. Un protocole qui a été renouvelé en juin 2010 pour une durée de cinq ans, et qui a favorisé un certain nombre d'actions locales – dont des "pôles mécénat" destinés à faire se rencontrer potentiels mécènes et acteurs culturels régionaux –, réalisées par un notariat d'ordinaire peu associé à la l'image de la culture. Pourtant, comme les diverses plaquettes de communication le soulignent, c'est bel et bien grâce aux actes notariés que l'on peut reconstituer l'histoire d'une œuvre d'art. « *Le patrimoine ne peut pas ne pas résonner pour les acteurs de notre métier* », atteste Yves Touzet, notaire à Lyon et représentant local du mécénat culturel dans le Rhône, qui admet que dans son département « *le mouvement est encore naissant* » et accuse un certain retard. Des difficultés qu'il impute à la conjoncture actuelle, et notamment à la menace représentée par la redoutée loi Macron... « *Actuellement, alors que l'avenir de la profession est si incertain, j'ai quelques scrupules à solliciter financièrement mes confrères* », glisse Yves Touzet avant de préciser que « *des projets sont en préparation* ».

Vers un mécénat social ?

Pour autant, malgré l'inimitié actuelle entre les notaires et l'État, le président du CSN, Pierre-Luc Vogel, ne perd pas l'espoir de voir les réunions de travail reprendre en septembre, à l'issue desquelles un troisième protocole devrait être signé. En attendant, divers documents d'information circulent afin d'inciter chacun à entreprendre des opérations de mécénat culturel. « *Le but est d'attirer l'attention des confrères sur l'intérêt de s'engager et de promouvoir la culture dans leurs régions respectives* », *commente Pierre-Luc Vogel, qui perçoit les notaires comme des « relais d'application* ». Relais qui, dans le futur, pourraient cependant bien délaisser le mécénat culturel pour se tourner vers d'autres causes. « *D'après les statistiques nationales, 23 % des entreprises font actuellement du mécénat culturel, et 23 % du mécénat social* », rappelle l'avocat Jean Buchser avant d'ajouter : « *je ne serai pas surpris que dans quelques temps, on assiste à l'essor d'un mécénat socialement utile* ». Dans un monde qui se durcit de plus en plus, et les mécènes étant plutôt en quête de visibilité et d'honorabilité, la culture n'apparaît en effet plus comme une priorité absolue. Pourtant, comme le rappelle Pierre-Luc Vogel, « *ce qui est utile à la culture est utile pour le pays.* » « *À nous d'en faire la pédagogie* », conclut-il. **Chloé Enkaoua**

Le mécénat culturel : une aubaine pour l'immobilier de luxe

Dans le contexte actuel, parvenir à se différencier des autres est devenu une priorité pour chaque secteur d'activité. L'immobilier ne déroge pas à la règle, et c'est fort de ce constat que l'agence immobilière internationale Barnes, spécialisée dans l'immobilier résidentiel de biens haut de gamme, s'est depuis quelques années lancée dans le mécénat culturel. Une agence qui a pignon sur rue et n'hésite pas à mettre d'importants moyens – environ 300 000 euros par an, dont la moitié dédiée à l'art – au service des autres. Cerise sur le gâteau : la clientèle du groupe, particulièrement aisée, a un goût prononcé pour l'art. Ainsi, ce sont environ 30 expositions par an qui sont organisées dans les bureaux de l'agence de luxe partout dans le monde. « Cela nous permet de rencontrer nos clients dans un contexte différent », explique Thibault de Saint Vincent, président de Barnes. « Nous essayons d'organiser des événements en lien avec leur sensibilité, c'est pourquoi nous mettons plutôt en lumière des artistes qui s'inscrivent dans la tendance actuelle : l'artiste peintre Natacha Toutain, le photographe Jean-Marie Périer,... ». Dernières expositions en date : celles, à Biarritz, du peintre Jacquotte Gaignault et de Chahab, artiste peintre, graveur et sculpteur. Barnes est en outre en train de constituer une collection d'œuvres destinées à être placées dans une fondation.

C. E.